

---

## Moyen-Orient

---

qui se chiffre par 230 millions de dollars et qui doit s'ajouter aux divers programmes bilatéraux réguliers déjà mis en place, assortit une aide d'urgence indispensable à un plan de développement axé, au-delà de l'immédiat, sur des solutions aussi permanentes que la conjoncture puisse permettre de l'espérer. Ce travail de recherche et de planification se fait en collaboration étroite avec le Comité inter-États pour la lutte contre la sécheresse au Sahel et avec les nombreuses institutions multilatérales ou bilatérales, africaines ou extra-africaines, qui œuvrent dans la région. C'est ainsi que le gouvernement du Canada a été amené à ouvrir des bureaux canadiens, satellites de ses ambassades à Abidjan et à Dakar, dont la tâche sera d'assurer l'administration de l'aide canadienne prévue pour le Sahel et de contribuer à ce travail de «conceptualisation» et de «coordination» auquel il vient d'être fait allusion. Les trois bureaux en question se trouvent à Ouagadougou, Niamey et Bamako.

### Visites ministérielles

Un mode de communication particulièrement précieux avec l'Afrique francophone réside dans les échanges, nombreux et variés, au niveau ministériel.

Au cours de l'année 1974, des ministres de plus de sept pays de l'Afrique francophone ont visité Ottawa, dont le vice-président du Niger, M. Sedo Souma Sani. Parallèlement, des visiteurs canadiens de marque se sont rendus en Afrique: M. Gérard Pelletier, ministre des Communications, a visité le Maghreb où il a échangé des vues avec ses homologues maghrébins sur des questions relatives aux télécommunications. Pour sa part, M. Lucien Lamoureux, orateur de la Chambre des communes, a visité le Dahomey, le Niger et la Côte d'Ivoire, alors que M. Lionel Chevrier représentait le gouvernement du Canada à l'inauguration de la Bibliothèque nationale de la Côte d'Ivoire.

Toutes ces visites et missions spéciales soulignent bien l'intensification de nos programmes d'échanges avec l'Afrique francophone et les liens qui se tissent au niveau des gouvernements et des populations.

Le Moyen-Orient devient une région de plus en plus importante pour le Canada dans ses relations avec l'étranger. Non seulement le conflit israélo-arabe continue-t-il à poser de sérieux risques pour la paix et la sécurité mondiales, mais la toute récente prospérité de nombre de pays du Moyen-Orient comporte d'importantes conséquences pour la communauté internationale, y compris le Canada. Dans cette région du globe, le Canada souhaite surtout la réalisation d'une paix juste et durable, la fin du conflit qui existe depuis 1947 et l'établissement de relations bilatérales avec les pays en cause, principalement dans les domaines commercial et économique. Le Canada, bien entendu, s'inquiète du déséquilibre susceptible de survenir dans les systèmes économiques mondiaux et ceux de paiements financiers à la suite de la hausse des prix du pétrole chez certains pays exportateurs. En outre, notre pays joue un rôle de plus en plus actif dans la promotion d'un dialogue entre producteurs et consommateurs et dans la recherche de mécanismes efficaces de recyclage des surplus en cause, notamment au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le Canada a toujours cherché à suivre une politique équilibrée et objective dans le conflit israélo-arabe. Conformément aux principes contenus dans la résolution n° 242 de novembre 1967 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le gouvernement canadien croit que tous les pays de la région ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le gouvernement persiste aussi à croire que la résolution n° 242 constitue un cadre valide et disponible qui peut servir de base aux négociations nécessaires à un règlement pacifique et durable du conflit. En outre, tel que l'a indiqué M. Allan MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans son allocution du 20 novembre, tout règlement pacifique du conflit doit, pour être durable, respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, et l'indépendance politique d'Israël et de tout autre pays du Moyen-Orient. Le règlement doit aussi tenir compte des intérêts légitimes du peuple palestinien. C'est dans cette optique que le Canada appuie le droit du peuple palestinien à se faire entendre et à participer à toute négociation au Moyen-Orient susceptible d'influer sur son avenir.